



Rueil-Malmaison, le 20 décembre 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique : Rueil-Malmaison et le FIPHFP ont signé leur nouvelle convention 2023-2026 en faveur d'une politique d'inclusion volontariste**

Mercredi 20 décembre, la mairie de Rueil-Malmaison a signé officiellement le renouvellement de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), en présence de Patrick OLLIER, maire de Rueil-Malmaison, président de la Métropole du Grand Paris, Andrée GENOVESI, adjointe au Maire déléguée aux ressources humaines et à la formation, de Marine NEUVILLE, directrice du FIPHFP et de Richard CURNIER, directeur régional Ile-de-France, Banque des territoires, Groupe Caisse des dépôts.

Un événement qui illustre la politique volontariste de Rueil-Malmaison pour favoriser, au sein de la collectivité, l'intégration et le maintien dans l'emploi de ses agents confrontés à un handicap.

Initiée en 2009, la collaboration de la Ville avec le FIPHFP a marqué un tournant décisif, permettant d'établir un cadre structuré pour la réalisation de ses objectifs et le soutien à ses agents. Aujourd'hui, avec un taux d'emploi direct de 9,71%, la mairie de Rueil-Malmaison se situe bien au-delà du seuil légal de 6%, et grâce au renouvellement de cette convention et la poursuite d'une dynamique ambitieuse, va pouvoir atteindre un taux d'obligation d'emploi de bénéficiaires de 9,95%. (Le montant pluriannuel attribué par le FIPHFP s'élève à un montant maximum de 269 742,00 €).

*« Je tiens à exprimer ma gratitude à tous nos partenaires - le FIPHFP, la Caisse des Dépôts, CAP Emploi, ainsi qu'aux acteurs internes de la collectivité - pour la constance de leur engagement. Grâce à cette collaboration, nous avons créé un environnement de travail inclusif et respectueux, où la diversité est non seulement volontiers acceptée, mais surtout valorisée. En signant cette convention, nous réaffirmons notre souci de poursuivre une politique handicap pro active, dans l'intérêt de nos agents et au service des valeurs d'égalité et de diversité qui nous sont chères. Continuons ensemble à bâtir une administration inclusive, pour avancer vers une société plus juste et plus équitable. », a indiqué Patrick OLLIER.*

Et Marine Neuville, directrice du FIPHFP, de souligner :

*« Si le FIPHFP impulse, oriente et donne les moyens, ce sont les élus, les agents et les cadres de la Fonction publique qui, chaque jour, jouent un rôle essentiel pour faire progresser l'emploi des personnes en situation de handicap. Les conventions que nous signons, sur tout le territoire, sont les témoignages du volontarisme toujours croissant des employeurs publics pour favoriser l'insertion, la formation et le maintien en emploi de ces personnes. Merci de vous engager dans cette démarche d'inclusion. ».*

### **À propos du FIPHFP**

Le FIPHFP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place en 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité.

Depuis sa création, le taux d'emploi dans la Fonction publique est passé de 3,55 % en 2006 à 5,45 % en 2022. Dans la territoriale, les collectivités remplissent leur obligation légale avec un taux de 6,72 % contre 5,53 % pour l'hospitalière et 4,36 % pour l'État.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine NEUVILLE : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

Suivez le FIPHFP sur les réseaux sociaux [@FIPHFP](https://twitter.com/FIPHFP)

### **À propos du groupe Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

### **CONTACTS PRESSE**

Ville de Rueil-Malmaison : Véronique BORSA : [veronique.borsa@mairie-rueilmalmaison.fr](mailto:veronique.borsa@mairie-rueilmalmaison.fr)

Service de presse FIPHFP

Fanny AUVERNY -BENNETOT : [fauverny@image7.fr](mailto:fauverny@image7.fr)

Charlotte LE BARBIER : [clebarbier@image7.fr](mailto:clebarbier@image7.fr)